

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-19 concernant la gestion contractuelle. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 4 février 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 4 février 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 4 février 2025

(s) Mariane Michaud, greffière